



RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF «COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE» 2018

Résumé à l'attention des citoyens



18 juin 2019

	<p>BRL ingénierie</p> <p>1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001 30001 NIMES CEDEX 5</p>
	<p>Ernst & Young</p>

Date du document	15 juin 2019
Contact	Damien Barral, directeur de projet – damien.barral@brl.fr

Titre du document	RAMO citoyen 2018 PCIA 2014-2020
Référence du document :	DBA-A00493
Indice :	a

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
18/06/2019	a	RAMO citoyen PCIA 2018	Cécile ROBERT	Damien BARRAL

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE 2018 DU PCIA : RESUME CITOYEN

1	QU'EST-CE QUE LE PCIA ?	1
2	POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?	2
3	LES TEMPS FORTS DE 2018	2
4	ET POUR EN SAVOIR PLUS	6

1 QU'EST-CE QUE LE PCIA ?

UN PROGRAMME EUROPEEN POUR FAVORISER LA COOPERATION SUR LE PLATEAU DES GUYANES

Le Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) participe au développement intégré de la Guyane française et de ses voisins du Plateau des Guyanes – le Suriname, le Guyana, l’Amapa, le Para et l’Amazonas. Il est issu d’un travail collaboratif, mené par l’ex Région Guyane, autorité de gestion de Programme et ses partenaires, tant en Guyane (Etat, ex Conseil Général et Centre National pour les Etudes Spatiales) que dans les Etats partenaires (Suriname, états brésiliens du Para, de l’Amapa et de l’Amazonas et Guyana). Les partenaires institutionnels, mais aussi la société civile (acteurs socio-économiques, environnementaux, scientifiques, culturels, etc.) des différents territoires ont été consultés, afin que ce Programme soit le reflet des stratégies et des besoins des acteurs du territoire.

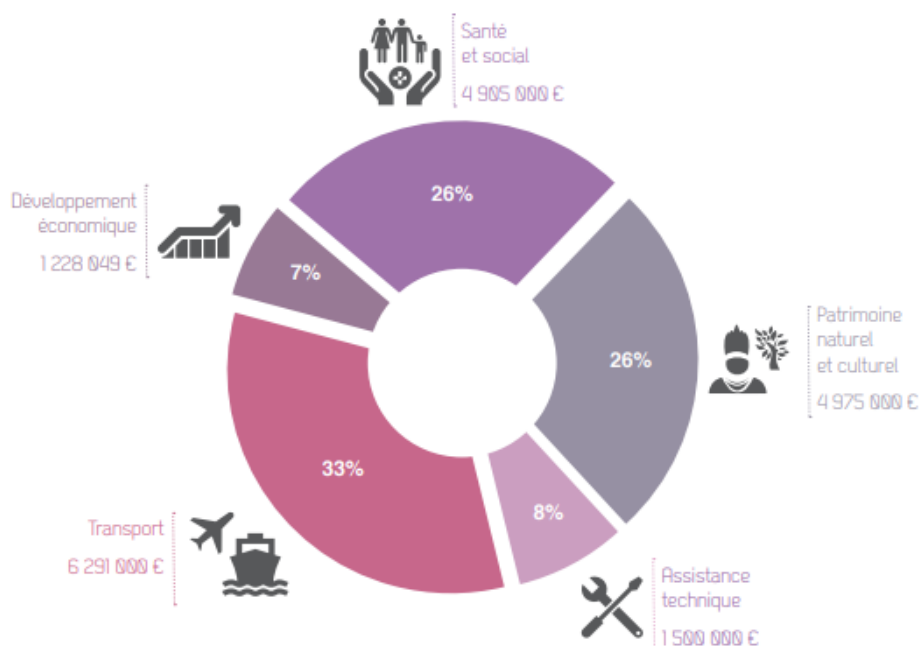
Le Programme de Coopération Interreg Amazonie 2014-2020 a été adopté le 30 novembre 2015. Il s’agit du deuxième programme Interreg sur la zone, qui intègre également depuis cette programmation le Guyana.

UN BUDGET DE PRES DE 19 MILLIONS D’EUROS POUR REPENDRE AUX PROBLEMATIQUES PARTAGEES DU TERRITOIRE

Le PCIA permet le financement de projets menés conjointement de part et d’autre des frontières, grâce au soutien du Fonds européen de développement régional pour la coopération transfrontalière européenne (FEDER-CTE). Il bénéficie d’une enveloppe FEDER-CTE de 18,9 M€ répartie à 75 % sur un volet transfrontalier (TF : Guyane, Suriname et Amapa) et à 25 % sur un volet transnational (TN : Guyane, Suriname, Amapa, Para, Amazonas et Guyana).

Sa stratégie s’articule autour de 8 axes thématiques et 2 axes dédiés à l’assistance technique. Les enjeux liés aux transports, aux problématiques santé et social, et au patrimoine naturel et culturel concentrent chacun près d’un tiers des financements FEDER-CTE disponibles pour le territoire, les transports étant l’axe majoritaires.

Répartition de la maquette FEDER-CTE du PCIA 2014-2020



UN PROGRAMME GERE PAR LA CTG EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES DU PCIA

La Collectivité territoriale de Guyane (CTG) est l'autorité de gestion du PCIA 2014-2020.

Le Secrétariat Technique Conjoint a été réparti au sein du Pôle Affaires Européennes (PAE) de la CTG. Les trois directions du PAE (pilotage, instruction, gestion) comprennent désormais des services interconnectés dédiés à la mise en œuvre du programme. Le PAE assure également la communication sur le programme.

Le Suriname, l'Amapa, l'Amazonas, le Para et le Guyana – au même titre que la CTG, le CNES et l'État – votent l'approbation, l'ajournement ou le rejet définitif de toute demande de subvention au titre du PCIA. Ils sont impliqués plus largement dans le suivi de la mise en œuvre du programme en tant que partenaires.

2 POURQUOI CE RESUME CITOYEN ?

En Europe, tout programme INTERREG doit élaborer chaque année un rapport annuel de mise en œuvre du programme et le transmettre à la Commission européenne. Ces rapports annuels sont bien entendus accessibles au public. Ils sont complétés par des résumés à l'intention des citoyens qui doivent permettre à ces derniers d'avoir un aperçu rapide des principaux éléments contenus dans ces documents.

En vertu de l'article 50, paragraphe 9, du règlement (UE) no 1303/2013, un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens est mis à la disposition du public. Il présente le contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre, doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

2

3 LES TEMPS FORTS DE 2018

UN RENFORCEMENT DE L'ANIMATION DU PROGRAMME

L'année 2018 s'est caractérisée par :

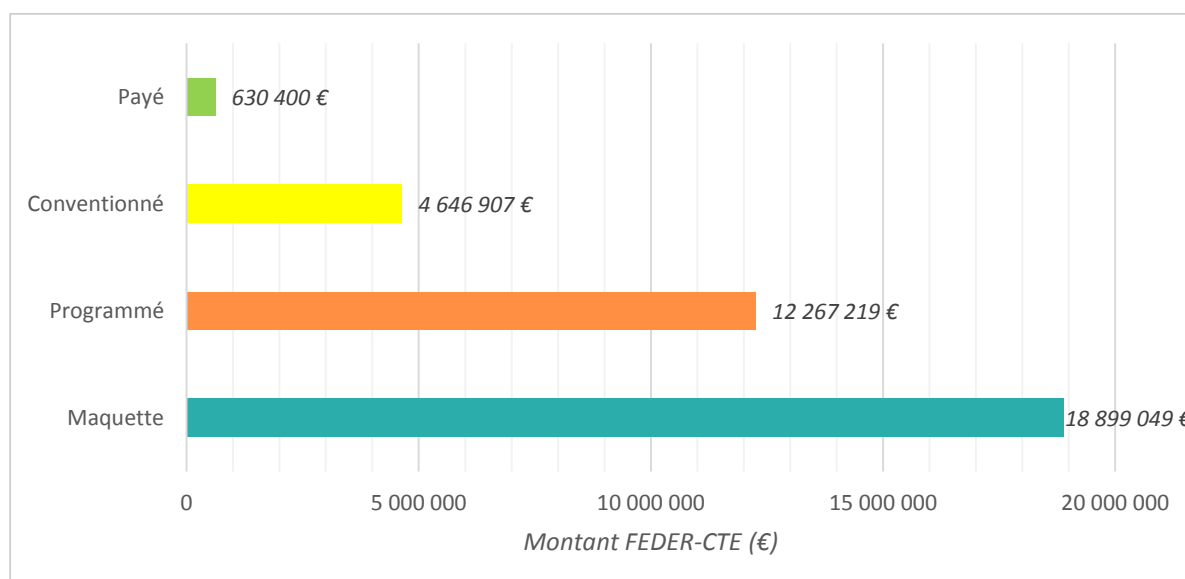
- **Une mobilisation renforcée des consulats locaux pour faire le lien avec les partenaires extra-communautaires** : 2 formations ont contribué à la montée en compétences des relais locaux des partenaires surinamais et guyanien sur le PCIA (stratégie, fonctionnement) et l'administration française (déconcentration, prérogatives de la CTG). Ils sont également invités aux comités de pilotage depuis 2018.
- **La mise en place d'auditions des bénéficiaires** pour les projets jugés « à consolider » en amont des comités de sélection (5 auditions en 2018) et d'un **accompagnement sur les demandes de paiements**.
- **La mise en place de réunions « portefeuille »** afin de mettre toutes les parties prenantes au même niveau d'information sur l'avancement du programme
- **Des actions de communication renforcées**, en particulier sur les axes du programme encore peu sollicités : 4 animations web grand public sur les fonds européens, 254 porteurs de projets reçus par le PAE (tous fonds confondus), 3 sessions d'informations consacrées aux thèmes de la santé et du transport, etc.

UNE POURSUITE DE LA PROGRAMMATION ET UN DEMARRAGE DES PAIEMENTS

En 2018, 5 projets ont été programmés à hauteur de 7,5 M€, soit 40 % de la maquette, à travers 1 comité de sélection et 2 consultations écrites. Ils sont présentés de manière détaillée dans un tableau en fin de document. Au total depuis le début de la programmation, ce sont ainsi 14 projets qui ont été programmés pour un montant FEDER-CTE de plus de 12 M €, soit 65 % de la maquette. Seul l'axe 8, dédié au développement économique transnational, ne présente pas encore de projets projet programmé.

Les premiers paiements ont été effectués en 2018 et concernent 7 projets répartis sur les axes transnationaux Transports, Nature/Culture, sur les deux axes Santé/Social et sur l'axe Compétitivité transnational. Le montant FEDER-CTE des paiements 2018 s'élève à 630 400 € (5 % de la programmation et 3 % de la maquette).

Etat d'avancement général du PCIA

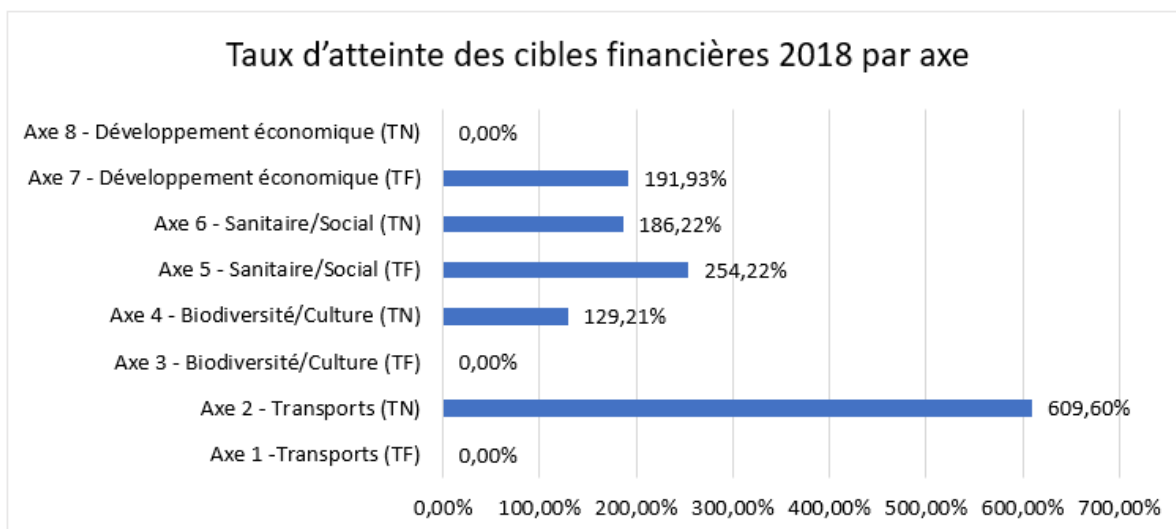


Sur la fin de la programmation, il convient ainsi de poursuivre la programmation sur les axes encore peu sollicités (35% de l'enveloppe FEDER-CTE reste disponible) et d'accompagner les bénéficiaires dans la réalisation de leurs projets et la remontée de dépenses (77 % de de l'enveloppe FEDER-CTE reste à payer).

UNE MAJORITE DES CIBLES 2018 ATTEINTES MAIS DES EFFORTS RESTANT A FOURNIR SUR CERTAINS AXES POUR LA FIN DE LA PROGRAMMATION

La fin de l'année 2018 constitue une date charnière pour les programmes européens. Il s'agit pour chaque programme d'évaluer le niveau d'atteinte des cibles intermédiaires qu'il s'était fixé au début de la programmation. Ces cibles portent à la fois sur les dépenses effectuées dans le cadre du programme (cibles financières) et sur ce qui a pu être réalisé par les bénéficiaires grâce aux financements européens (cibles de réalisation). Dans le cadre du PCIA, ces cibles ont été révisées courant 2018 en accord avec la Commission européenne.

5 cibles financières sur 8 du cadre de performance financier 2018 sont largement atteintes. Les cibles financières liées aux axes 1, 3 et 8 n'ont pas été atteintes. 1 cible de réalisation sur 11 (axe 7) et 1 étape clé de mise en œuvre sur 2 (axe 1) n'ont pas non plus été atteintes.



L'équipe dédiée au PCIA et ses partenaires sont ainsi mobilisés pour la fin de la programmation en particulier sur les axes suivants, à travers une communication renforcée et un accompagnement des porteurs de projets :

- Axe 1 : les projets d'envergure liés au bac sur le Maroni ont connu des retards importants mais ont finalement pu être programmés en 2018. Ils sont aujourd'hui dans une bonne dynamique de réalisation (enveloppe programmée à 96 %)
- Axe 3 : le projet Açais'Action devrait permettre de passer la cible en 2019. D'autres projets sont en cours de consolidation et devraient pouvoir être programmés d'ici la fin de la programmation.
- Axes 7 et 8 : au-delà du projet en cours de réalisation sur l'axe 7 (étude de faisabilité de structuration d'une filière de production et de valorisation agro-industrielle), des pistes de projets de mise en réseau d'entreprises et d'études de marché sont à concrétiser en lien avec les partenaires.

Liste des projets programmés en 2018

AXE	BENEFICIAIRE CHEF DE FILE	INTITULE DU PROJET	COUT TOTAL	FINANCEMENT FEDER-CTE	PARTENAIRES IMPLIQUES ET OBJECTIFS
1 – Transport TF	CTG	Nouveau bac sur le Maroni	5 000 000	3 500 000	La construction et la mise en service du bac La Gabrielle 2 implique la Guyane et le Suriname. Le porteur, la CTG, est en partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères du Suriname. Le nouveau bac amphidrome permettra à un plus grand nombre de personnes et à une plus grande quantité de marchandises de franchir le Maroni en sécurité. L'objectif est d'améliorer les échanges entre la Guyane et le Suriname et, plus largement, de densifier les échanges à l'échelle du Plateau des Guyanes
	CCOG	Aménagement des berges – phase 2	3 000 000	2 250 000	La phase 2 des travaux du franchissement du Maroni implique la Guyane et le Suriname. Plusieurs aménagements sont prévus : la création et l'installation de 4 Ducs-d'Albe, la création d'un ensemble d'amarrage, la création d'une rampe bétonnée et des aménagements complémentaires des accès à la zone de réception et des abords
3 – Biodiversité-culture TF	CIRAD	Açais'Action	1 007 219	754 918	Le projet implique l'ensemble des partenaires transfrontaliers : la Guyane, l'Amapá et le Suriname. Il est porté par le CIRAD en partenariat avec l'Université de Guyane, l'IRD, l'Entreprise Brésilienne de Recherche Agricole (EMBRAPA, Amapá), l'Université Fédérale de l'Amapá (UNIFAP), l'Université de Brasília (UnB), l'Institut national du patrimoine artistique et historique (IPHAN, Brésil) et l'Université Anton de Kom (AdeKUS, Suriname). L'objectif du projet est d'accompagner les acteurs de la filière wassaï pour valoriser cette ressource spécifique et les savoirs locaux qui y sont attachés, développer des pratiques agro-écologiques et consolider des marchés de qualité, source d'une dynamique économique innovante.
5 - Sanitaire - social TF	CHAR	MALAKIT	1 067 906	501 192	Le projet « MALAKIT » concerne la Guyane, le Suriname et l'Amapá. Le bénéficiaire est en partenariat avec l'association DPAC Fronteira (Amapa), le SWOS (Foundation for Scientific Research in Suriname) et le Ministère de la Santé (Suriname), l'OMS/PAHO, le Ministère de la Santé du Brésil, la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. L'objectif est de mettre en œuvre une stratégie innovante conjointement avec le Brésil et le Suriname pour faciliter l'accès aux traitements antipaludiques des populations vulnérables en Guyane.
	CHOG	Coopération transfrontalière en santé	790 381	448 759	Le projet « Coopération transfrontalière en santé » concerne la Guyane et le Suriname. Son porteur est le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG). L'objectif est d'améliorer le niveau de santé des populations du bassin du Maroni via un meilleur accès aux soins et des actions de prévention de meilleure qualité.

5

TF : transfrontalier / TN : transnational

4 ET POUR EN SAVOIR PLUS

L'ensemble des informations sur le PCIA 2014-2020, et plus largement sur les programmes européens gérés par la CTG, est consultable sur :

- <http://europe-guyane.fr/europe/>
- <https://www.ctguyane.fr/cat/fonds-europeens/>
- <https://fr-fr.facebook.com/pg/EuropeEnGuyane/>
- @EuropeEnGuyane



BRL
Ingénierie



www.brl.fr/brli

*Société anonyme au capital de 3 183 349 euros
SIRET : 391 484 862 000 19 - RCS : NÎMES B 391 484 862
N° de TVA intracom : FR 35 391 484 862 000 19*

1105, avenue Pierre Mendès-France
BP 94001 - 30 001 Nîmes Cedex 5
FRANCE
Tél. : +33 (0) 4 66 87 50 85
Fax : +33 (0) 4 66 87 51 09
e-mail : brli@brl.fr